

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE SARCELLES  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU LUNDI 13 MARS 2023

N°15/2023

**Objet :** Convention d'objectifs et de financement concernant la Prestation de Service Unique (Relais Petite Enfance).

L'an deux mil vingt-trois, le treize mars, à 20h35, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire, Président du CCAS.

**Étaient présents :** Patrick HADDAD (Président du CCAS), Charlotte RABIH (Adjointe au Maire), Saïd RAHMANI (Adjoint au Maire), Djamila HAMIANI (conseillère Municipale), Marie-Annick DUPRE (adjointe au maire), Isabelle TANDLICH (conseillère municipale), Jean-Laurent CLOCHARD, Sylvie MONIER, Farouk ZAOUÏ (membres).

**Étaient absents :** François PUPPONI (conseiller municipal), Patricia HUCHER (conseillère municipale), Maguelonne LEGAIE.

**Étaient excusés :** Jocelyne MAYOL (adjointe au maire), Nicolas DIMECH, Michèle ABDELLAOUI, Bénédicte BARBERIS, Catherine HOGRET (membres).

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Convention d'Objectifs et de Moyens pour la période 2023-2024,

Vu la Convention Territoriale Globale signée entre la Ville de Sarcelles et la Caisse d'Allocations Familiales,

Considérant que le Relais Petite Enfance géré par le CCAS est éligible au Bonus Territoire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale,

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DÉCIDE :

**Article 1 :** D'approuver la Convention d'Objectifs et de Financements à la Prestation de Service Unique concernant le Relais Petite Enfance, Missions renforcées, Bonus Territoire Ctg proposé par la CAF du Val D'Oise

**Article 2 :** D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait à Sarcelles, le 14 mars 2023



Pour le Président et par délégation,  
Charlotte RABIH  
Vice Présidente